

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

13/03/2024

**29 Présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 Pouvoirs :** M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**04 Absents :** Mme LABBAY Catherine, MM. BILLON Pierre, PERSON Philippe, PICHE Barthélémy.

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS VAL GUIERS POUR 2024**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2024 ;

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

La création du CIAS Val Guiers remonte au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Afin d'équilibrer le Budget Principal du CIAS Val Guiers en section de fonctionnement, le Budget Principal de la Communauté de Communes Val Guiers doit prévoir le versement d'une subvention de fonctionnement de **679 831.00 €**.

Dans le but de soulager la Trésorerie du CIAS, il est proposé de verser cette subvention suivant un échéancier sans attendre la fin d'exercice budgétaire 2024.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'échéancier suivant :

Période de versement (en début de mois)	Montant
Juin 2024	226 610.33
Septembre 2024	226 610.33
Décembre 2024	226 610.34

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; 01 abstention (M. Daniel PEYSSONNERIE),

- DECIDE de verser au maximum une subvention de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes Val Guiers vers le Budget Principal du CIAS Val Guiers de **679 831.00 €** ;
- APPROUVE l'échéancier tel que proposé ;
- PRECISE que cette somme est inscrite au Budget primitif 2024 des deux Budgets respectifs ;
- MANDATE le Président pour réaliser toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/04/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN